



## AGFA-GEVAERT

SOCIÉTÉ ANONYME  
SEPTESTAAT 27  
2640 MORTSEL  
TVA BE 0404 021 727 RPM ANVERS

### CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les actionnaires sont par la présente invités à prendre part à l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui se tiendra le 24 avril 2007 à 11.00h au siège social de la Société B-2640 Mortsel, Septestraat 27, avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.  
*Proposition soumise à la décision:* l'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006, tels qu'établis par le Conseil d'administration.
3. Affectation du résultat.  
*Proposition soumise à la décision:* l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clôturé, de la manière suivante:
  - Rémunération du capital: 62.394.215 euros, soit 50 centimes d'euro bruts par action (coupon n° 8), payables à partir du 25 avril 2007;
  - Affectation de 606.676.710,51 euros aux bénéfices reportés.
4. Comptes annuels consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 et rapports consolidés du Conseil d'administration et du commissaire.
5. Décharge aux administrateurs.  
*Proposition soumise à la décision:* l'Assemblée Générale décide de donner décharge aux administrateurs pour toute responsabilité découlant de l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé.
6. Décharge au commissaire.  
*Proposition soumise à la décision:* l'Assemblée Générale décide de donner décharge au commissaire pour toute responsabilité découlant de l'exercice de son mandat pendant l'exercice clôturé.
7. Renomination d'administrateurs.

Le mandat de Monsieur Cornu en tant qu'administrateur prend fin immédiatement après cette Assemblée Générale. Monsieur Cornu sollicite le renouvellement de son mandat.

Monsieur Cornu, né en 1944, habitant à B-9170 St.Gillis-Waas, de nationalité belge, est ingénieur civil électrotechnique et mécanique de la Katholieke Universiteit Leuven; il a également obtenu un PhD électronique à la Carlton University à Ottawa (Canada). Après

avoir été CEO de Mietec de 1982 à 1984, il a ensuite été General Manager de Bell Telephone jusqu'en 1987. De 1988 à 1995, il a été membre du Comité de direction d'Alcatel SA et de 1995 à 1999 COO d'Alcatel Telecom. Il est ensuite devenu conseiller du Président du Conseil d'Administration d'Alcatel. Depuis 2005, Monsieur Cornu est Président du groupe ISTAG (Information Society Technologies Advisory Group) de la Commission Européenne. Monsieur Cornu siège actuellement au Conseil d'administration des entreprises cotées suivantes: KBC Groupe SA, Alcatel-Lucent, Barco SA et Arinso International SA.

*Proposition soumise à la décision:* l'Assemblée Générale décide de renommer Monsieur Cornu, Grouwesteenstraat 13, B-9170 St.Gillis-Waas, en qualité d'administrateur pour une période de trois (3) ans qui débute ce jour-ci. Son mandat prendra donc fin immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui devra se prononcer concernant l'approbation de l'exercice clôturé le 31 décembre 2009.

8. Information sur la rémunération des administrateurs.

L'Assemblée Générale prend connaissance du fait que la rémunération des administrateurs, comme elle a été approuvée à l'Assemblée Générale du 25 avril 2006, demeure inchangée pour l'année 2007.

9. Nomination du commissaire.

*Proposition soumise à la décision:* l'Assemblée Générale décide, sur proposition du conseil d'entreprise, de renommer KPMG, Prins Boudewijnlaan 24d, B-2550 Kontich, représentée par messieurs T. Erauw et E. Helsen, en qualité de commissaire pour une nouvelle période de trois (3) ans. Le mandat prendra donc fin immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui devra se prononcer concernant l'approbation de l'exercice clôturé le 31 décembre 2009.

10. Rémunération du commissaire.

*Proposition soumise à la décision:* l'Assemblée Générale décide de fixer la rémunération annuelle, pour la durée totale du mandat, à 351.551 euros.

11. Attribution de droits en vertu de l'article 556 du code des sociétés.

*Proposition soumise à la décision:* l'Assemblée Générale décide, conformément à l'article 556 du code des sociétés, d'approuver la clause 'change-in-control', comme décrite dans l'article 24.11 du 'multicurrency revolving credit facility' entre la Société et Aginter SA d'une part et BNP Paribas, ING Belgium SA et KBC Bank SA d'autre part.

12. Divers.

Conformément aux dispositions de la loi du 2 août 2002 et à l'article 28, 6° des statuts, le Conseil d'administration a décidé que, en vertu de l'article 28, 5°, les propriétaires d'actions au porteur qui souhaitent prendre part à l'Assemblée Générale Annuelle sont priés de faire preuve qu'ils étaient détenteurs du nombre d'actions avec lesquelles ils souhaitent prendre part au vote, le cinquième jour ouvrable qui précède l'Assemblée Générale à minuit c.-à-d. le 17 avril 2007 à minuit, sans tenir compte du nombre d'actions dont ils seront détenteurs au jour de l'Assemblée Générale. Cette preuve sera envoyée par l'agence financière de l'actionnaire par lettre, par fax (32-3-444.72.29) ou par email ([marie-josee.crols@agfa.com](mailto:marie-josee.crols@agfa.com) ou [claire.dascotte@agfa.com](mailto:claire.dascotte@agfa.com)) au siège social susmentionné ou peut être déposée dans une agence de la banque ING, et cela le 19 avril 2007 à minuit au plus tard.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent informer la Société le 19 avril 2007 au plus tard, par simple lettre, par fax ou par e-mail de leur intention d'assister à l'Assemblée Générale et du nombre d'actions avec lesquelles ils souhaitent prendre part au vote.

Les actionnaires qui souhaitent prendre part à l'Assemblée Générale sont priés de se présenter le 24 avril 2007 de 9.45h à 10.45h au plus tard pour la régistration.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter, doivent utiliser la procuration qui a été établie par le Conseil d'administration conformément à l'article 30 des statuts et dont un exemplaire peut être obtenu au siège social. Un exemplaire sera envoyé à l'actionnaire sur simple demande téléphonique et est disponible sur [www.agfa.com/investorrelations](http://www.agfa.com/investorrelations).

Aucune autre procuration ne sera admise. Les procurations doivent être déposées au siège social de la société au plus tard le 19 avril 2007.

Le Conseil d'administration

**Le rapport annuel 2006 sera disponible sur [www.agfa.com/investorrelations](http://www.agfa.com/investorrelations) à partir du 10 avril.**